

## Situation exceptionnelle de candidature

Par **Ephelide**, le **21/10/2019** à **20:58** 

Bonjour,

Voilà je me trouve dans une situation délicate.

Je n'ai validé que partiellement ma deuxième année en science de la vie ( j'ai validé le semestre 4 seulement). Or j'ai stoppé ma scolarité durant une année.

Les procédures d'admissions et de candidatures étant déjà closes pour la plupart des universités, je m'y suis donc rendue sans reponse favorable...

Est ce que mon cas représente une reprise d'étude ? Comment puis je faire pour qu'une faculté puisse m'accorder une inscription exceptionnelle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isidore Beautrelet, le 22/10/2019 à 11:33

**Bonjour** 

Le mieux est de poser directement la question au service de la scolarité